

JE M'INSCRIS EN FORMATION CONTINUE

1. INSCRIPTIONS HORS ALTERNANCE

Après avoir reçu votre avis pédagogique favorable, vous serez invité(e) par email à nous adresser votre dossier d'inscription administrative accompagnée de votre règlement ou de la prise en charge si vous bénéficiez d'un financement de votre parcours de formation.

Le dossier complété est à renvoyer au SFCA par courrier accompagné des pièces demandées en page 8 et du paiement si vous n'avez pas de prise en charge et avez déjà reçu un devis.

Votre paiement par chèque bancaire devra être établi à l'ordre de l'agent comptable de l'UPVD. Nous consulter pour un paiement en trois fois relatif à un montant total de 170€ à 1000€, ou en quatre fois pour un montant total de 1000€ et plus (pour débit en novembre, janvier, février et mars),

Attention: les stagiaires de la formation continue **ne sont pas assujettis à la CVEC** (Contribution à la Vie Etudiante et de Campus). Vous ne devez donc pas payer les 90€ de cette contribution pour votre inscription à l'université.

2. INSCRIPTIONS EN ALTERNANCE

Veillez consulter la [page dédiée aux inscriptions en alternance](#) pour les formations suivies dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Mise à jour le 23 juillet 2019

CANDIDATURES 2019-2020

Voir la [page dédiée à la candidature](#) en formation, préalable à toute inscription à l'université

INSCRIPTIONS 2019-2020

Dossiers d'inscription administrative, à renvoyer au SFCA **après candidature et avis pédagogique favorable**

- [En formation continue](#)
- [En contrat de professionnalisation ou d'apprentissage](#)
- [En DAEU](#)
- [En formation initiale](#) (étudiant)
- [Notice explicative](#)

Pour les demandeurs d'emploi souhaitant bénéficier d'une **place financée par la Région**:

- Joindre à votre dossier le [formulaire de renseignement pour la Région](#) (à compléter et à imprimer en ligne)
- Attention, l'attribution d'une place financée par la Région est associée à une prescription de formation fournie par Pôle Emploi ou la Maison Locale des Jeunes. Le nombre de places est limité. Merci de consulter la procédure d'attribution décrite sur la [page dédiée aux formations financées par la Région](#).

CONTACT

- [Foire aux questions](#)
- [Nous contacter](#)